

ABONNEMENT.

Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :

Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^e,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées
sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAYAS-LAFFITE et C^e,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

15 Mars 1875.

Chronique générale.

LA LOI DES CADRES.

Nous ne pouvons entrer dans tous les détails techniques de la discussion sur le nombre des batteries à cheval, montées ou à pied, que doit contenir chaque régiment d'artillerie.

Nous ne retiendrons de la séance que les deux points importants qui ont prêté à des débats sérieux, l'existence des comités de la guerre et la fabrication des poudres.

M. Raudot, qui est un réformateur infatigable, a demandé résolument la suppression des comités de l'infanterie, de la cavalerie, de l'état-major, de la gendarmerie, des fortifications, etc., et la réduction du personnel de nos généraux de division à 80 et de nos généraux de brigade à 400.

Il ne voulait auprès du ministre de la guerre qu'un seul conseil supérieur comprenant des officiers de toutes armes.

Nous n'entendons certes pas donner une opinion sur une question qui n'est pas de notre compétence, d'autant que l'Assemblée a repoussé l'amendement. Mais nous devons dire que M. Raudot a donné des raisons sérieuses de sa réforme et qu'il était pour cela l'écho des plaintes générales que nous avons souvent entendu faire contre les bureaux de la guerre. Ces fameux bureaux ont été attaqués plus d'une fois à la tribune, surtout dans l'affaire des marchés. S'ils ont leur utilité pour le ministre, ils ont parfois leurs inconvénients pour l'armée.

Ces inconvénients, M. Raudot les a démontrés facilement : l'excès de la réglementation et du formalisme aboutit fatalement à la routine ; et tout novateur est paralysé par elle. Evidemment Tottleben ne nous aurait pas retenus un an devant Sébastopol, si, pour appliquer son merveilleux système de défense, il avait dû se plier aux examens et aux avis du comité. En 1793, Carnot n'aurait rien organisé s'il avait été gêné dans ses réformes par l'intervention de comités.

« Notre admirable Vauban, » comme dit M. Thiers, qui a créé toutes nos places fortes avec quelques ingénieurs formés par lui seul ; n'aurait rien pu faire s'il n'avait eu ses coudées franches. Enfin Louvois, que Napoléon appelle « notre plus grand ministre de la guerre, » n'aurait pas créé l'armée française s'il avait dû se plier aux exigences de comités.

Tout cela est vrai. M. Raudot avait raison dans sa revue historique. Seulement nous n'avons aujourd'hui aucun novateur ; la dernière guerre, contrairement aux autres, ne nous a révélé aucun homme de génie. Nous n'avons ni Tottleben, ni Louvois, ni Vauban ; et comme l'a dit le général de Cisse, il faut bien les remplacer par des comités. Le ministre de la guerre a du reste protesté contre l'accusation de routine portée contre ces comités qui, selon lui, étudient sérieusement toutes les réformes et adoptent souvent les inventions des jeunes officiers.

Après cette question est venue celle des poudres.

La commission propose de confier la fa-

brication des poudres, qui jusqu'ici appartenait à l'artillerie, à un corps spécial d'ingénieurs.

C'est le général Frébault qui a traité la question, au nom de la commission, et il l'a fait avec une grande clarté et une profonde connaissance du sujet.

L'expérience a prouvé que nos poudres demandaient une réforme, et surtout l'unité de direction. En ce moment, à côté des poudreries appartenant à la guerre, il y a sept poudreries relevant du ministère des finances. C'est surtout au moment de la guerre de 1870 qu'on a reconnu la nécessité d'avoir l'unité de direction ; d'autant que nos poudres sont insuffisantes.

Ainsi, la marine a été obligée d'acheter ses poudres en Belgique, dans une usine dirigée par un industriel civil, M. Wetteren, et cette situation dure depuis cinq ans ; c'est la Belgique qui fournit les poudres de notre marine.

Un Etat comme la France ne doit pas être tributaire de l'étranger pour l'élément le plus nécessaire à ses armées. La réforme proposée par la commission paraît donc parfaitement justifiée.

D'ailleurs, comme l'a démontré le général Frébault, il n'est pas nécessaire d'être militaire pour fabriquer des poudres, il suffit d'avoir les connaissances chimiques indispensables. En Allemagne et en Angleterre, les poudres de guerre sont fournies par des usines civiles ; et ces deux puissances n'ont de poudreries militaires que pour l'étude des officiers, pour faire des expériences et pour établir les différents types.

Avec un corps spécial d'ingénieurs, uniquement occupés de cette fabrication qui deviendra leur carrière, nous sommes donc assurés d'avoir de meilleures poudres.

La question n'a pas été résolue séance tenante. Ser la demande du ministre de la guerre, elle a été renvoyée au lendemain.

On a distribué à l'Assemblée un amendement de M. Prévost à la proposition de M. de Plouc, ainsi conçu : « A l'avenir, les nominations aux fonctions de président et d'administrateurs des chemins de fer seront subordonnées à l'approbation du ministre des travaux publics. »

Plusieurs journaux, entre autres la *Patrie* et le *Moniteur*, assurent que M. Dufaure a fait savoir à la commission d'enquête sur la Nièvre qu'il lui communiquerait le dossier judiciaire de l'instruction commencée contre le comité central de l'appel au peuple.

LE MINISTÈRE DU 10 MARS.

Ce ministère comprend :

Un membre du parti conservateur n'appartenant à aucun groupe dynastique, M. Buffet ;

Trois membres de la droite dite modérée : le général de Cisse, l'amiral de Montaignac et le vicomte de Meaux ;

Deux membres du centre droit, le duc Decazes et M. Caillaux, qui touchent de bien près au centre gauche ;

Un membre du groupe qui est un singulier mélange de centre droit et de centre gauche, M. Wallon ;

Deux membres du centre gauche très-près de la gauche, MM. Dufaure et Léon Say.

Ce dernier étant propriétaire et rédacteur

du *Journal des Débats*, cette feuille se montre, bien entendu, très-satisfaite du nouveau ministère.

Voici quelques renseignements sur le passé des ministres qui viennent d'être nommés :

— M. Buffet a été deux fois ministre pendant la République de 1848, sous la présidence de Louis-Napoléon, une troisième fois sous l'Empire, en 1870.

Il préside la Chambre depuis le mois de mai 1873.

M. Buffet a aujourd'hui 57 ans.

— M. le duc Decazes est entré au ministère, pour la première fois, le 26 novembre dernier.

— M. Dufaure a été ministre sous tous les régimes : sous Louis-Philippe, sous Cavaignac, sous Louis-Napoléon, sous M. Thiers et sous le maréchal de Mac-Mahon. Il doit avoir acquis une certaine expérience de son passage au pouvoir sous des gouvernements aussi différents.

— M. Léon Say a été ministre sous la présidence de M. Thiers, en mai 1873, et est tombé avec lui. Il avait succédé à M. Pouyer-Quertier.

— M. Wallon, député du Nord, entre pour la première fois au ministère.

— M. de Cisse, ministre sous M. Thiers, est rentré au ministère après le 16 mai.

— M. de Montaignac, député de l'Allier, est entré au ministère pour la première fois le 16 mai.

— M. Caillaux, député de la Sarthe, est entré au ministère pour la première fois le 16 mai.

— M. de Meaux, député de la Loire, et rédacteur du *Correspondant*, entre pour la première fois au ministère.

Le général commandant l'état de siège à Perpignan a suspendu, pour un mois, le *Journal des Pyrénées-Orientales*, organe bonapartiste, pour outrage à l'Assemblée et à la Constitution.

On mande de Nevers qu'une nouvelle agression sur un factionnaire a eu lieu dans cette ville, vers dix heures et demie du soir.

La sentinelle placée à la porte du quartier d'infanterie a essuyé un coup de feu qui, heureusement, ne l'a pas atteint. L'auteur de cette lâche agression a pu être arrêté aussitôt par les hommes de garde. Il a refusé de faire connaître son identité, et avoue avoir tiré un coup de pistolet chargé de chevrotines. Cet individu a été mis à la disposition de la justice.

On annonce que la douane vient de saisir à la frontière un chargement complet de brochures bonapartistes, adroitement dissimulées dans des sacs de ciment.

ACADEMIE FRANÇAISE.

L'Académie française a reçu communication d'une lettre de M. Charles Blanc, qui pose sa candidature au fauteuil laissé vacant par la mort de Jules Janin.

Puisque nous en sommes à l'Académie, parlons un peu de M. Caro, dont la réception vient d'avoir lieu avec la pompe accoutumée dans semblable cérémonie.

M. Caro, nous dit M. P. Lapeyre, était prédestiné à un tel honneur. Il devait arriver là comme un élève laborieux et correct obtient par ses bonnes notes le prix de thème latin. Point de barbarisme ni dans ses pensées, ni dans ses écrits. Il connaissait le plus droit chemin qui mène à l'Institut et savait sur le bout du doigt le programme exigé. Il l'a suivi exactement, évitant tout ce qui était inutile, ne négligeant rien d'essentiel ; il s'est présenté ayant le nombre de points voulu, il a été reçu : c'était bien juste.

Au collège, le jeune Caro était annuellement couronné de lauriers ; il brilla dans les concours et remporta le prix d'honneur de philosophie. Dès lors, il excella dans l'art classique de conquérir un diplôme. Reçu bachelier, il fut admis avec distinction à l'Ecole normale, en sortit licencié, passa docteur, devint agrégé, fut nommé professeur, obtint probablement quelque prix à l'Institut, fut appelé à la Sorbonne, et nous le voyons enfin élu académicien, ce qui est, comme chacun sait, le couronnement des études bien faites. Candidat constamment heureux, il a très-régulièrement et fort paisiblement remporté tous ses baccalauréats.

M. Caro professe la philosophie. Son intelligence délicate se meut avec aisance dans les mille détails des systèmes philosophiques. Il se les assimile à merveille et les expose avec clarté, même lorsqu'ils sont obscurs. Ingénieur et patient dans l'analyse, il manque d'élan et de netteté dans la synthèse, ou plutôt il ne s'y essaie même pas. On n'a pas d'ouvrage de lui qui renferme un plan coordonné de philosophie. Il a publié divers travaux de critique, écrits avec finesse et honnêteté. Franchement spiritualiste, il pousse jusqu'à la timidité le respect des adversaires qu'il combat. La mauvaise foi la plus évidente, le blasphème le plus éhonté, l'affirmation la plus ignare, le sophisme le plus absurde ne peuvent déconcerter sa courtoisie ni allumer dans son âme la moindre étincelle d'indignation.

Tout au plus une épigramme bien voilée se cache çà et là modestement sous les amas de fleurs qu'il secoue sur la tête de ses antagonistes. Lorsqu'il réfute une opinion, si monstrueuse soit-elle, il l'expose avec une telle complaisance, il la présente au lecteur et à l'auditeur avec un art si parfait de mettre ses beaux côtés en relief, qu'on jurerait qu'il la partage, et, même quand il attaque tous ses principes, on dirait qu'il n'en conteste qu'un détail.

Tel est l'homme dont l'Académie fêlait la bienvenue. A une heure, la salle du Dôme à l'Institut était remplie par le public accoutumé de ces sortes de séances ; la haute université y dominait. On se désignait mutuellement diverses célébrités. M. Wallon, le nouveau ministre, M. le duc d'Aumale, M. Alexandre Dumas paraissaient attirer les regards les plus nombreux. M. Caro était escorté de ses deux parrains, MM. Claude Bernard et Jules Sandeau, qui symbolisaient assez bien son genre de philosophie moitié scientifique et moitié littéraire. Le nouvel académicien a lu son discours d'une façon attrayante et sans prétention.

Il avait à faire l'éloge de M. Vitet, dont il venait occuper le fauteuil. Le sujet devait être sympathique au récipiendaire. M. Caro, en effet, n'avait à contester que de légers détails dans l'œuvre et dans la vie de son illustre prédécesseur. Il y a trouvé l'occasion fréquente d'affirmer ses convictions spiritualistes, et même de célébrer les bienfaits de la religion chrétienne. Il a tracé de M. Vitet

un portrait d'un dessin très-fidèle, très-correct et très-fin, où l'on regrette seulement l'absence de couleurs plus vives. Il est vrai que le genre académique oblige l'écrivain d'adoucir les tons de sa palette.

Le discours de M. Rousset n'a manqué ni d'esprit ni d'idées. On craignait qu'un historien militaire ne se trouvât un peu dépaycé au milieu des problèmes philosophiques où il devait rencontrer M. Caro, et parmi les différentes écoles de l'art qu'il fallait aborder en compagnie de M. Vitet. Cette crainte, il faut le dire, a été bien vite dissipée. Passant habilement à travers les divers systèmes d'athéisme, aux dépens desquels il a égayé l'auditoire, il s'est fièrement campé en plein spiritualisme, où il a donné l'accolade au nouvel élu. Il a moins insisté sur l'éloge de M. Caro de ne lui avoir presque rien laissé à dire. C'est à cause de cela sans doute qu'il a fait une sorte d'apothéose de M. Vitet dans le goût des féeries. Il nous l'a représenté entouré de toutes les célébrités politiques et artistiques et rayonnant au milieu d'elles. L'idée est peut-être excessive, mais puisqu'il la donnait à un peintre, il y aurait fallu le pinceau d'un Raphaël.

Il a terminé par une parole chrétienne qui a été couverte d'applaudissements.

L'assassinat du curé de Saint-Cirq. — Voici, d'après la *Revue religieuse*, de Rodez, dans quelles circonstances ce crime paraît avoir été commis :

Deux individus qui connaissaient bien les lieux se sont introduits dans une première pièce du presbytère en pratiquant une ouverture dans le mur. Là ils se sont assis autour d'une table et ont bu et mangé. Ensuite ils ont ouvert la porte de cette chambre par le moyen d'un trou qu'ils ont fait pour détacher un crochet qui la fermait. Ils se sont rendus à la chambre de M. le curé, ont essayé d'ouvrir la porte, mais elle était fermée par un loquet. Dans la crainte d'éveiller M. Albar et de lui donner le temps de saisir des armes qu'il avait toujours à côté de lui, ils n'ont pas cherché à enfoncer la porte ; mais, d'après ce que rapporte M^{lle} Albar, ils auraient frappé quelques petits coups qui auraient été entendus de M. le curé et qui se serait levé immédiatement, croyant que sa sœur, qui s'était plainte la veille d'une indisposition, demandait du secours.

Il aurait donc ouvert la porte sans aucune méfiance. A ce moment, deux individus, à la figure noircie pour n'être pas reconnus, se précipitent sur lui, le saisissent à la gorge et une lutte terrible s'engage entre eux.

En entendant le bruit qui se faisait dans la chambre de son frère, M^{lle} Albar arrive, et au moment où elle ouvre la porte, un individu qui cherche à ne pas être connu se jette sur elle, ne la quitte que lorsqu'il la croit morte, et rentre pour aider son complice à porter les derniers coups à M. le curé. Lorsqu'ils l'eurent achevé, ils descendirent de nouveau dans la salle à manger ; pendant le repas, M^{lle} Albar, qui, après quelques instants d'évanouissement, avait repris ses sens, put suivre la conversation des deux assassins. Elle entendit notamment l'un d'eux qui disait : *Au moins, il ne nous a pas été aussi difficile de nous débarrasser de M^{lle} Albar, et on se servait d'expressions que nous ne rapportons pas.*

M^{lle} Albar peut alors se sauver ; elle entre dans la chambre de son frère et entend le malheureux curé qui rendait le dernier soupir. Elle ouvre une petite porte qui donne sur la tribune de l'église, et au moment où elle referme la porte elle voit s'approcher de la lumière et en même temps un homme qui souille la bougie pour ne pas être reconnu. Elle descend l'escalier, pendant que le malheureux hésite dans l'obscurité, court à la porte de l'église, qui, par un hasard providentiel, ne se trouvait pas fermée cette nuit-là, et se glisse dans un sentier qui conduit à un moulin, habitation la plus rapprochée, car le presbytère et l'église sont isolés et bâtis sur un petit mamelon qui s'élève au fond du ravin et est dominé par des hauteurs sur lesquelles se trouvent les villages et les hameaux, distants d'au moins deux kilomètres et qui forment la paroisse.

M^{lle} Albar comprend qu'elle est suivie dans sa marche ; dans le trouble, elle fait un faux pas et se jette au pied d'un rocher qui la cache aux poursuites de l'assassin. Elle reprend ses forces pour se rendre ensuite péniblement au moulin, habité seulement par un vieillard de 80 ans et son domestique âgé de 60 ans. La pauvre fu-

gitive a peine à se faire ouvrir les portes à une heure si indue ; enfin on a pitié d'elle, et elle peut par quelques paroles entrecoupées faire connaître le drame qui se passait au presbytère.

Les deux vieillards songent alors à se barricader et à se défendre chez eux, et ce n'est que lorsqu'ils sont assurés que l'assassin ne poursuit plus sa victime qu'ils vont appeler du secours dans les villages les plus voisins. On accourt aussitôt et on se dirige vers le presbytère dont toutes les pièces sont éclairées.

Lorsque la foule arriva, les assassins avaient disparu après avoir fouillé et dérobé tout ce qu'il avaient pu emporter. Le presbytère était dévalisé. M. le curé gisait sans vie et baigné dans son sang, au milieu de sa chambre. La lutte a été terrible, car tout était bouleversé, les meubles, les chaises et fauteuils ; la victime, revêtue seulement de sa culotte, avait plusieurs doigts du pied écrasés ; elle portait la trace de plusieurs contusions, notamment un coup à la poitrine. Personne que la sœur de M. le curé n'avait été témoin de cette scène lugubre. Un petit neveu de M. Albar, âgé de quatre à cinq ans, avait été éveillé après l'assassinat ; après le départ des meurtriers, il s'était rendu dans la chambre de son oncle où brûlait encore une bougie, et était allé se remettre dans son lit, d'où il ne sortit que pour répondre aux questions qu'on lui fit. Il dit n'avoir rien entendu. Seulement ayant aperçu de la lumière dans les pièces, il se rendit dans la chambre de son oncle qu'il vit étendu mort.

En apprenant cette nouvelle, mardi soir, M^{lle} l'évêque partit aussitôt pour se rendre sur le théâtre de l'événement. Il y arriva mercredi matin aux premières heures du jour. Il y a passé la journée pour consoler cette pauvre population désolée et pour donner un témoignage de sympathie à ce prêtre vénéré, qui meurt à l'âge de soixante-neuf ans, après avoir fait le bien dans cette paroisse depuis 1847.

On croit, d'après certains indices, que les coupables pourront être reconnus. La justice fait des recherches qui, on l'espère, seront suivies d'un bon résultat.

Il circule dans le public quelques détails que ne mentionne pas le récit ci-dessus ; mais afin de ne gêner sur aucun point l'action de la justice, nous croyons devoir ne pas les reproduire.

Etranger.

PRUSSE.

On lit dans l'*Opinion nationale* :

La discussion du budget des cultes, à Berlin, a permis aux députés ultramontains de formuler plusieurs de leurs griefs anciens ou nouveaux.

M. Falk, le titulaire actuel du ministère des cultes, étant protestant, et les intérêts catholiques exigeant une représentation au sein de l'administration supérieure, les ultramontains ont réclamé, au nom de huit millions de sujets prussiens, un second ministre des cultes, appartenant à leur religion, ou, tout au moins, le rétablissement de la division catholique, supprimée il y a trois ans.

Ils ont demandé ensuite la suppression du tribunal des affaires ecclésiastiques, et la révocation des deux professeurs catholiques, auxquels on a confié deux des chaires de l'Université catholique de Bonn.

Toutes ces réclamations ont été repoussées. Quant à la dernière, M. Falk a déclaré que l'insuccès de ses négociations avec l'archevêque de Cologne avait seul déterminé la nomination des deux professeurs qui reconnaissent pour pape M. Reinkens. Le lendemain, 40 mars, une question d'une grande importance pour les catholiques a occupé le Landtag, qui a siégé pendant deux heures consécutives.

Il s'agissait de la proposition de M. Petri, qui a pour but d'accorder aux paroissiens catholiques le droit d'administrer les biens ecclésiastiques. La Chambre a accueilli chaleureusement ce projet ; le ministre des cultes l'a approuvé en principe, et la proposition a été renvoyée à une commission dont le rapport, on n'en doute pas, sera favorable.

Le gouvernement présentera lui-même son projet de loi portant suppression des dotations faites par l'Etat à l'Eglise catholique, et un organe officieux, la *Correspon-*

dance provinciale, annonce que cette mesure « ne doit être considérée que comme un premier pas significatif, qui, suivant la conduite de l'épiscopat, pourrait amener une modification essentielle des relations entre l'Etat et l'Eglise.

Il est possible, dit la *Gazette de Lorraine*, résumant un article de la *Gazette nationale* de Berlin, que les subsides de Rome répareront pour quelque temps la brèche faite au budget du clergé ; mais après l'adoption de la loi, il sera probablement défendu de recueillir le denier de saint Pierre.

On suit, dans toute l'Europe, cette lutte avec une attention sérieuse, car elle pourrait amener des conséquences de la plus haute gravité.

Nouvelles militaires.

Une expérience sur une nouvelle méthode d'établissement des troupes au bivac a été faite par les troupes du 4^e corps.

On sait qu'on agit en ce moment au ministère de la guerre la question de la suppression de la tente-abri du soldat d'infanterie. Déjà, aux grandes manœuvres de l'automne dernier, les chefs de corps ont eu à se prononcer sur les avantages et les inconvénients de cette tente : nous croyons savoir que sa suppression ne saurait tarder longtemps.

Les nouveaux règlements de manœuvre dont nous annonçons l'élaboration il y a quelques jours, seront sans doute achevés à la fin du mois ; on pense qu'ils pourront être appliqués en juillet. En mettant à profit l'hiver prochain et en travaillant sérieusement, l'armée française pourrait être prête au printemps de 1876 à toute éventualité.

L'*Avenir militaire* annonce une promotion de capitaines d'infanterie. L'*Union* croit pouvoir démentir d'une façon absolue cette nouvelle. Ce n'est pas au moment où l'on va mettre douze ou quinze cents capitaines à la suite qu'il convient de nommer de nouveaux titulaires.

Plusieurs journaux ont annoncé que les travaux de la commission supérieure chargée d'établir un projet d'école supérieure de la guerre étaient achevés. Cette nouvelle est prématurée. Le projet de cette commission doit en effet avoir pour base la future loi sur l'état-major qui n'est pas encore votée.

Chronique locale et de l'Ouest.

La dernière procession générale du Jubilé a eu lieu hier dans notre ville. Favorisée par un temps magnifique, elle a été plus nombreuse que les deux précédentes.

Cette époque jubilaire a été pour notre population l'occasion de manifestations religieuses les plus éclatantes.

Malgré le temps, le froid et la pluie, n'ait-on pas vu les fidèles en grand nombre suivre la croix et les bannières, et ne point manquer aux stations jubilaires ? Dans le trajet, les chrétiens remplissaient les airs des accents de la prière, et, dans leurs chants, Rome et la France n'étaient point oubliés.

Le peuple qui se pressait sur le passage de ces processions s'est associé à ces sentiments par son attitude recueillie et respectueuse.

Nous devons constater que notre administration municipale a mis la police à la disposition du clergé. Dans ces trois circonstances, les agents accompagnaient le cortège religieux et veillaient au maintien du bon ordre. Notre population leur a du reste rendu la tâche facile.

CONCERT

DE LA MUSIQUE DES SAPEURS-POMPIERS.

Quelle délicieuse soirée la musique des sapeurs-pompiers de notre ville a donné vendredi au profit des pauvres !

Rien n'avait été négligé, et les yeux et les oreilles devaient tour à tour avoir leurs moments de charme et de douces surprises.

Au lever du rideau, spectateurs et spectatrices ont été émerveillés : ce n'était plus notre scène habituelle, mais bien un véri-

table Eden avec ses massifs de fleurs, ses bosquets, ses jets d'eau, dont les gouttelettes faisaient briller les mille couleurs de l'arc-en-ciel sous les rayons de nombreuses constellations qui scintillaient dans un firmament nouveau.

Et cependant, dans ce jardin, il y avait quelque chose de martial : les attributs de la compagnie de sapeurs-pompiers étaient disposés çà et là et ne troublaient point la bonne harmonie.

Ces splendeurs inaccoutumées n'avaient pas encore rassasié les regards que l'excellente musique des sapeurs-pompiers faisait retentir les premières notes de sa fantaisie sur la *Favorite*. C'était ajouter au charme : les jeunes élèves de M. Halbert, dociles à la voix qui les guide, jouaient avec assurance. L'ensemble ne faisait pas défaut, la vigueur n'excluait pas le sentiment, en un mot, le brio a été peu commun, non-seulement pour ce début, mais encore pour l'ouverture de la seconde partie de la soirée ; *Valentine de Milan* n'a pas été enlevée avec moins d'entrain.

Un changement à vue transforme la scène et sépare le public, du jardin improvisé, par des portiques qui donnent plus de fuyant à la perspective.

Nous entrons dans une autre phase de la soirée. C'est le quatuor de Beethoven qui commence. A qui donner la palme ? L'oreille attentive perçoit les sons que chacun tire de son instrument et reconnaît partout une grande pureté, un profond sentiment musical et un ensemble qui séduit. Tout ce qu'on était en droit d'attendre de M. Halbert, le chef de la musique des pompiers, de M. Martel, le jeune violoncelliste d'Angers, et d'un de nos compatriotes, M. Dugrip, n'a pas fait défaut.

N'oublions pas M^{me} de Becque. Cette habile pianiste ne possède pas seulement un talent remarquable, mais encore elle se prodigue avec un dévouement à toute épreuve ; les artistes en étaient heureux et le public ne pouvait que s'en féliciter. Pendant toute cette soirée, il n'en est pas qui ait autant payé de sa personne.

M^{me} Derasse entre en scène : l'accueil le plus sympathique lui est fait. On n'applaudissait pas seulement l'artiste, mais sa générosité et son désintéressement.

Que dire d'une voix si fraîche et si étendue ? Dans la romance des *Rameaux* et dans l'*Ave Maria*, elle a atteint les limites les plus élevées du diapason. Le duo du *Trouvère* a été chanté exceptionnellement bien.

La réplique lui était donnée par M. Géraizer. Le sympathique artiste a soutenu sa réputation : voix puissante, mélodieuse, toujours bien modulée. M. Géraizer sera toujours un chanteur privilégié et aimé du public.

Maintes fois M. Géraizer et M^{me} Derasse ont été rappelés par la salle entière, et l'éminente cantatrice a reçu un écriin magnifique offert par les organisateurs de la fête. Ce témoignage de reconnaissance a été accueilli avec enthousiasme par tous les spectateurs, qui se sont associés à cette heureuse pensée.

Voici maintenant M. Marck qui entre en scène. Nouveaux applaudissements partant de toutes les parties de la salle. Il est difficile de dire comment le monologue de Dreyfus, *Un Monsieur en habit noir*, a été rendu. Ne pensiez-vous pas suivre de l'œil, à travers quelque porte mal close, un fiancé se trouvant le premier fidèle au rendez-vous, et ne vous semblait-il pas entendre toutes les réflexions du futur gendre pendant une heure d'attente ?

Il va, vient, consulte sa montre, l'interroge encore : les minutes lui paraissent des heures... il suppute les espérances de sa future, admire ses photographies, celles de ses vieux oncles, et laisse libre cours à toutes les réflexions qui lui passent par la tête.

M. Marck a rendu toutes ces situations avec un tel naturel, une si grande simplicité, qu'il a captivé l'attention de tous pendant plus de vingt minutes.

Le rideau tombait, et la salle retentissait d'applaudissements chaleureux. M. Marck est revenu saluer le public et a reçu des mains de M. Géraizer, au nom de la compagnie des sapeurs-pompiers, trois volumes in-4^e, richement reliés, comprenant les œuvres des grands poètes français : Racine, Molière et Voltaire.

Cet hommage a été accueilli par un hourra de braves. — Bientôt M. Marck est apparu de nouveau et a récité avec le même talent un des plus jolis morceaux

d'Alfred de Musset, *Une bonne fortune*. Il est inutile de dire combien cette délicate attention a fait plaisir.

Un mot encore sur le *Maître de Chapelle*. Avec quel entrain ce charmant opéra-comique a été enlevé! Toute la gloire en revient à M^{me} Martrelli, excellente Gertrude, douée d'une voix puissante et fort étendue. On sent qu'il y a chez elle beaucoup de méthode; avec ses heureuses dispositions et du travail, elle se fera une véritable réputation au théâtre. M. Géraizer l'a puissamment secondée dans le rôle de Barnabé, et le concours de M. Letemple n'était point à dédaigner.

A peine le rideau était-il baissé que le public manifestait quelques dispositions à quitter la salle. Beaucoup croyaient assister à une retraite aux flambeaux dans la rue. Voilà qui n'eût point fait rire les paisibles citoyens qui reposaient à pareille heure. Heureusement, quelques indiscrets ont retenu le public, et presque tous les spectateurs ont pu jouir du coup-d'œil de la retraite aux flambeaux, ce charmant défilé organisé par la musique des sapeurs-pompiers, et qui a été l'année dernière, à l'occasion des courses, un véritable triomphe pour cette musique. Même marche, très-habilement exécutée, mêmes girandoles, mêmes feux de couleurs, sans oublier les flammes de Bengale.

En somme, soirée charmante dont on conservera longtemps le souvenir. C'est un engagement pris pour l'avenir de faire mieux encore, si c'est possible. Et nous nous y attendons bien de la part des officiers et soldats de la compagnie de pompiers, car tous y ont mis la main.

A l'année prochaine, donc!

M. Stears, avec sa générosité habituelle, a offert le gaz et mis son personnel à la disposition des organisateurs de la fête, pour l'installation des appareils qui ont donné à la scène un coup d'œil féerique.

La société des Eaux, de son côté, n'est pas restée en arrière: elle s'est chargée gracieusement des effets d'eau, effets qui ont eu un véritable succès pendant la soirée.

La quête, faite en faveur des pauvres, a été fructueuse. M^{me} Derasse et M. Marck ont versé 40 francs entre les mains des dames quêteuses pour les pauvres de notre ville.

THEATRE DE SAUMUR.

La troupe d'opéra va reparaitre sur notre scène dans *Rigoletto*, qui n'a encore été joué qu'une seule fois à Saumur, en 1866. Verdi regarde cet opéra comme la meilleure de ses œuvres: c'est assurément, avec *il Trovatore*, et à un plus haut degré peut-être, celle des partitions de l'illustre maestro où se rencontrent le plus d'inspiration et de fougue châtiées par le travail et par la science.

Rigoletto fut représenté à Venise en 1854, environ deux ans avant que le *Trovatore* ne fit son apparition à Rome.

Ce soir, *Rigoletto* aura pour principaux interprètes M^{me} Derasse, M^{me} Martrelli, MM. Budant, Chevalier, Géraizer et Descamps.

LE TABLEAU DU TITIEN

Exposé à l'Hotel-de-Ville de Saumur jusqu'à jeudi prochain, 18 mars.

Le propriétaire du Tableau exposé a fait servir la curiosité qu'inspirent les richesses artistiques qu'il possède à venir en aide à des œuvres de bienfaisance. Ce n'est donc pas une exhibition mercantile que nous annonçons, mais une contemplation artistique de la plus rare distinction. Voici la traduction d'une lettre adressée par l'Académie de Saint-Luc à Rome, l'autorité la plus compétente en fait d'œuvres italiennes, qui fait connaître la grande valeur artistique de l'œuvre exposée:

« Illustrissime signor,

« La commission de la Pontificale académie de Saint-Luc, composée de M. le commandeur Tenerani, de MM. les chevaliers Capalti, Mercuri, Consoni, m'a chargé de vous exprimer le désir de posséder un beau dessin de la *Danaë* du TITIEN, que vous avez exposée si généreusement au profit des artistes pauvres.

« L'Académie désire très-vivement enrichir ses collections de cette œuvre insigne, la plus belle composition mythologique de son immortel auteur.

« L'Académie, si Votre Seigneurie illustrissime veut bien le permettre, chargera M. le professeur Consini d'exécuter le dessin d'après un calque fidèle.

« Après m'être acquitté de ces ordres supérieurs, il ne me reste qu'à me soussigner avec le plus profond respect, etc.

« Le secrétaire perpétuel,

» SALVATORE BETTI. »

Nous avons appris par le *Patriote* la mort de M. Maillé, âgé de quatre-vingt-huit ans. Le même journal, annonçant les obsèques de M. Maillé père, ajoute cette note:

« Les personnes qui n'auraient pas encore reçu de lettres d'invitation sont priées d'assister au convoi qui se réunira à la maison mortuaire, rue Basse-du-Mail, n° 32, ou à l'église Notre-Dame, s'il lui plaît. »

Le *Figaro* parle ainsi de la double éviction qui a eu lieu la semaine dernière dans la maison de détention de Thouars:

« Mercredi, vers une heure du matin, Billioray, âgé de trente-cinq ans, l'un des membres les plus compromis dans les dernières horreurs de la Commune — assassiné des otages, incendies — condamné à la déportation dans une enceinte fortifiée, s'est échappé de la maison de détention de Thouars, en compagnie d'un de ses co-détenus, nommé Huin. Ils sont parvenus à écarter les barreaux de fer d'une croisée avec une pince qu'un serrurier avait oubliée après des réparations aux serrures de la maison. Puis ils ont sauté dehors d'une hauteur de trois mètres. Ils ont été arrêtés jeudi soir au village de la Maucarrière, entre Thouars et Parthenay. »

M. ANJUBAULT, dentiste à Poitiers, est arrivé à Saumur, où il séjournera jusqu'à demain soir (mardi), chez M^{me} Barré, 8, rue des Pâiens.

Le *Journal vinicole* résume comme il suit la situation du commerce des vins:

« Il y a toujours quelques affaires à enregistrer; mais la masse des vins à vendre est si considérable que des achats d'une importance peu considérable ne s'aperçoivent que de ceux qui achètent ou qui vendent.

« Nous devons reconnaître cependant que les détenteurs ont fait de notables concessions, et qu'il ne faut attribuer l'insuccès de ces dispositions qu'au peu de faveur que les fournisseurs trouvent auprès de la consommation.

« Néanmoins le temps s'avance qui doit être propice aux demandes sérieuses. Le temps froid qui a régné pendant presque tout le mois de février a beaucoup aidé au dépouillement des vins et doit les avoir rendus plus marchands; quelques doutes que l'on élève sur une grande partie des vins de l'année, il en existe un assez grand nombre qui sont bien réussis et qui ne peuvent manquer d'être recherchés. »

La cour de Rouen vient d'affirmer le droit, pour les propriétaires et fermiers, de repousser et de détruire en tout temps, même avec des armes à feu et sans permis de chasse, les bêtes fauves portant dommage aux propriétés.

Un cultivateur, demeurant sur la lisière de la forêt de Maulévrier, avait abattu un cerf qui s'était réfugié dans la cour de sa ferme. Le tribunal d'Yvetot le condamna pour ce fait à 16 francs d'amende, comme ayant chassé sans permis.

Mais, la cour de Rouen, appréciant que l'animal entré chez Guesnier lui avait causé dommage, décida que Guesnier n'avait usé que d'un droit édicté par l'article 9 de la loi de 1844, et que le fait incriminé ne pouvait constituer un délit de chasse.

Faits divers.

Nous lisons dans le *Nouvelliste* de Rouen:

« Un immense incendie, dont la lueur se projetait sur toute notre ville et faisait croire à un sinistre sans précédent, s'est déclaré pendant la nuit de jeudi à vendredi, vers trois heures du matin, à la caserne des Emurées.

« C'est dans l'ancienne église du couvent, servant actuellement de casernement au train des équipages et au dépôt de remonte du 42^e

chasseurs à cheval, que le feu a pris naissance. Comment? C'est ce qu'on ignore. Toujours est-il que, lorsqu'on s'en est aperçu, l'escalier qui conduit du rez-de-chaussée à l'unique étage était déjà la proie des flammes.

« 160 hommes, tant du train que du dépôt des chasseurs, couchaient au premier, et lorsque l'éveil leur fut donné, la seule issue par laquelle il leur était possible de s'échapper sans danger leur était fermée. Déjà le foyer du rez-de-chaussée, alimenté par une grande quantité de fourrage, avait pris une intensité considérable, et, sur divers points, le plafond défoncé livrait passage aux flammes qui commençaient à envahir la chambre.

« Il ne restait plus à tous ces malheureux réveillés en sursaut et affolés par la peur que la ressource de s'enfuir par les fenêtres, malgré leur élévation du sol. Les uns à peine vêtus sautèrent au risque de se casser bras et jambes; d'autres, plus matras d'eux-mêmes, établirent un moyen de communication avec le rez-de-chaussée, à l'aide de cordes et de draps de lits liés ensemble et, bientôt, chacun put descendre sans autre accident que de légères contusions. Un seul homme fut blessé au pied, mais très-légerement.

« Au rez-de-chaussée la panique n'avait pas été moins vive. Les gardes d'écurie avaient coupé les longues des chevaux et cherchaient à les faire sortir; mais on sut la résistance qu'opposent les chevaux lorsqu'ils entendent le bruit du feu et qu'ils voient les flammes les approcher. Ils restent comme cloués sur le sol et il n'est pas de force humaine qui puisse les faire bouger. On eut alors recours à un moyen qui va paraître singulier à bien de nos lecteurs, mais qui est le seul à employer en pareil cas. A ceux qui étaient près des flammes et qu'on désespérait de faire sortir, on passa la tête dans une musette au fond de laquelle on avait mis du croûton, et alors seulement ils se laissèrent entraîner au dehors. On usa de ce procédé pour le plus grand nombre, mais le temps fit défaut et il arriva un moment où force fut aux sauveteurs de cesser toute tentative. Le plafond commençait à s'écrouler et il était imprudent de séjourner dans l'écurie.

« Treize chevaux ont disparu. Ont-ils tous été brûlés, c'est ce qu'on ne sait pas encore. Lorsque les portes furent ouvertes, on en vit plusieurs s'échapper dans la direction de Bonne-Nouvelle, et il se peut qu'il s'en trouve quelques-uns dans le nombre de ceux qui manquent.

« Lorsque l'incendie a été terminé, on a bien retrouvé des cadavres sous les décombres, mais outre qu'ils sont carbonisés et rapetissés de moitié, les membres sont épars et le compte des victimes est impossible à faire.

« Un pompier a été grièvement blessé.

« Les pertes sont évaluées à 200,000 fr.; elles sont couvertes par une assurance à la compagnie du *Phénix*. »

On signale une tentative d'assassinat perpétrée dans les circonstances les plus mystérieuses. Le *Progrès libéral* en raconte les détails suivants sous toutes réserves:

« Une jeune ouvrière, domiciliée rue du Fourbastard, a pour habitude de ne rentrer que le soir dans sa chambre, c'est-à-dire après sa journée. Il y a quelques jours, rentrant à l'heure accoutumée, elle découvrit sur sa croisée, en fermant le volet, une couronne d'immortelles.

« Cet emblème de deuil l'effraya un peu et elle en rêva toute la nuit.

« Le lendemain, à la même heure, une croix de bois peinte en noir et ornée de larmes blanches, discrètement posée sur la fenêtre, s'offrit à sa vue.

« Il ne manquait plus qu'un cercueil pour achever le tableau.

« La jeune fille se coucha la mort dans l'âme. Mais à peine était-elle endormie qu'on heurta violemment à la porte.

« — Qui est là? dit-elle en tremblant de tous ses membres.

« — Ouvrez, je vous prie! répondit une voix sur un ton plaintif.

« Quand la porte se fut ouverte, une femme enveloppée dans un grand drap se présenta, tira un coup de revolver sur la jeune fille et disparut.

« La balle dévia fort heureusement et alla s'aplatir dans une boiserie.

« Une plainte a été déposée au bureau de police. »

LES FEMMES SOLDATS.

La dernière livraison de la *Revue illustrée des Deux-Mondes* contient une notice biographique très-curieuse et très-complète: c'est celle des femmes soldats qui ont servi dans les armées françaises:

L'histoire la plus curieuse est sans contredit celle de Thérèse Sutter, qui mourut à Paris en 1864, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

Elle entra en 1798 dans la légion allobrogiennne, employée alors au siège de Toulon, et s'y distingua par sa bravoure; sa franchise et son excessive liberté de paroles lui firent donner le surnom de Sans-Gêne.

Napoléon, premier consul, se souvenait encore d'une apostrophe que cette femme singulière lui avait adressée à Toulon, alors qu'il n'était encore que colonel d'artillerie.

Après la prise de Toulon, Thérèse entra dans le 45^e dragons. Elle prit part à la campagne de Catalogne. A cette époque parut un décret du Comité de salut public qui bannissait toutes les femmes des armées de la République. Mais notre dragon femelle s'était distingué par de tels exploits qu'on fit une exception en sa faveur. Elle prit part aux campagnes de la haute Italie et obtint, en 1800, après cinq années de service, une modique pension de 220 francs avec laquelle elle se retira à Montélimar d'abord, puis à Châlons-sur-Saône.

Mais la vie uniforme de la petite ville lassa bientôt notre héroïne, qui reprit du service et rentra dans le 9^e dragons, en garnison à Paris. L'impératrice Joséphine témoigna le désir de la voir et la fit mener auprès d'elle. Thérèse fit sa visite en uniforme et à cheval à Saint-Cloud. Joséphine lui fit accepter l'offre de vivre à Saint-Cloud comme pensionnaire du premier consul. Napoléon avait reconnu en elle son dragon Sans-Gêne du siège de Toulon.

Mais Thérèse songea bientôt à reprendre sa vie d'aventures et de dangers. Elle fit les campagnes de 1805 et 1806 et celle de 1810 en Espagne, où elle fut prise par les guérillas, qui la firent passer à Lisbonne, où elle fut embarquée pour l'Angleterre.

En 1814 elle rentra en France et demanda de nouveau du service.

Ce n'est qu'après Waterloo qu'elle se décida à prendre sa retraite.

Elle avait reçu, au cours de ses exploits, un coup de feu et quatre blessures à l'arme blanche; elle a eu cinq chevaux tués sous elle, et elle avait arraché le général Roguey à un parti de cavaliers ennemis qui l'avaient fait prisonnier.

Thérèse avait épousé un M. Sutter. Après Waterloo, elle entra à l'hôpital d'Enghien et y vécut de sa petite pension, qui fut plus tard augmentée par Napoléon III.

Dernières Nouvelles.

M. le Président de la République est allé samedi à Saint-Cyr et a passé en revue l'Ecole spéciale militaire. Il était accompagné du colonel d'Abzac, de MM. de Broye, Langsdorff, ses aides de camp ordinaires.

Le but de cette visite était d'augmenter de deux jours le congé de Pâques des élèves.

Le Président a assisté au cours d'art militaire professé par l'éminent capitaine Barthélemy. Le sujet de la leçon de samedi était les: « Progrès de la tactique, depuis les premières armées régulières jusqu'à nos jours. » Le Président s'est montré fort satisfait, et de l'esprit du cours et de la manière dont il est fait aux jeunes Saint-Cyriens.

La leçon terminée, quelques manœuvres ont eu lieu, suivies d'un défilé.

En récompense de la belle tenue de l'Ecole, les deux jours de congé supplémentaires ont dû être nécessairement accordés.

Il paraît certain que le scrutin pour l'élection du président de l'Assemblée en remplacement de M. Buffet aura lieu aujourd'hui lundi.

Il se pourrait que les vacances de Pâques, qui devaient être assez longues, fussent retardées et diminuées de beaucoup.

Pour les articles non signés: P. GODET.

Théâtre de Saumur.
Troupe du Grand-Théâtre d'Angers, sous la direction de M. EMIL MARCK.
Lundi 15 mars 1875,
UNE SEULE REPRÉSENTATION DONNÉE PAR
M^{me} DERASSE
RIGOLETTO
Grand opéra en 4 actes, musique de Verdi.
M^{me} DERASSE remplira le rôle de *Gilda*.
Les autres principaux rôles seront tenus par MM. Chevalier, Budant, Géraizer, Descamps, M^{me} Martrelli, etc.
LES BREBIS DE PANURGE
Comédie en un acte.
Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h. ».

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^o,
boulevard Saint-Germain, 79, Paris.
Le Dictionnaire de la langue française, par E. LITRE, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 440 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873. Le 109^e fascicule, VIN et ZAG, est en vente.

E. BARASSÉ, imprimeur-libraire-éditeur, 83, rue Saint-Laud, à Angers.

LES GRANDES INDUSTRIES DE L'ANJOU
Par MM. EUGÈNE GASTÉ et F. HERVÉ-BAZIN.
Quatrième et Cinquième Livraisons.
FONDERIES. — TOILES ET MOUCHOIRS DE CIOLET.

Cet ouvrage, orné d'une Carte industrielle et agricole de l'Anjou, de belles gravures sur bois et de dessins lithographiques, est publié par livraisons de 50 centimes, au nombre de 25 environ, adressées franco aux souscripteurs.
Les livraisons ne sont pas vendues séparément. — On souscrit chez M. BARASSÉ, éditeur.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite :

REVALESCIÈRE

Vingt-six ans d'invariable succès. Elle combat avec succès, sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures y compris celles de Madame la Duchesse de Castestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure n° 65,811.
M. le curé A. Brunellière, d'une *Dyspepsie* de huit ans, et après que les meilleurs médecins ne lui donnaient plus que quelques mois à vivre.

Cure n° 62,476.
Sainte-Romaine-des-Îles (Saône-et-Loire). Monsieur, — Dieu soit béni, la *Revalescière* Du Barry a mis fin à mes dix-huit années de souffrances de l'estomac et des nerfs, de faiblesses et de sueurs nocturnes.
J. COMPARET, curé.

Certificat n° 69,719.
HYDROPIE, RÉTENTION. — Trois en sont radicalement guéris. Pour les toux gagnées par un refroidissement, cela les arrête à la minute; pour les rétentions d'urine et les maux d'estomac, cela produit le meilleur effet et chasse la mélancolie.
LANGEVIN, curé.

Plus nourrissante que la viande, elle coûte encore 50 fois son prix en médecine. En 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr. 50. — Les Biscuits de *Revalescière* en boîtes, de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. 4, 7 et 60 francs. — La *Revalescière* en boîtes, envoi contre bon de poste, les boîtes de 50 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. Chevalier, épicerie, rue Saint-Jean; M^{me} GONDRAND, épicerie, rue d'Orléans; M. BESSON, pharmacien, rue la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers. Du Barry et C^o, 26, place Vendôme, à Paris.

CHEMIN DE FER DE POITIERS
Service d'hiver.
Départs de Saumur pour Poitiers:
5 heures 50 minutes du matin.
11 — — — du soir.
6 — 10 — — — du soir.
Départs de Poitiers pour Saumur:
5 heures 40 minutes du matin.
10 — 40 — — — du soir.
5 — 35 — — — du soir.
Tous ces trains sont omnibus.
P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 15 MARS 1875.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre.	65	40	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	715	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	712	50	»
4 1/2 % jouiss. septembre.	93	25	»	Crédit Mobilier.	535	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	1500	»	»
5 % jouiss. novembre.	103	25	»	Crédit foncier d'Autriche.	610	»	»	Société autrichienne, j. janv.	702	50	»
Obligations du Trésor, 1. payé.	472	50	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	358	75	»	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	226	»	»	Est, jouissance nov.	551	25	»	Orléans.	306	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	460	»	»	Paris-Lyon-Méditerran., j. nov.	950	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée.	301	50	»
— 1865, 4 %	485	»	»	Midi, jouissance juillet.	690	»	»	Est.	301	»	»
— 1869, 3 %	325	»	»	Nord, jouissance juillet.	1180	»	»	Nord.	305	»	»
— 1871, 3 %	290	»	»	Orléans, jouissance octobre.	947	50	»	Ouest.	300	»	»
— 1875, 4 %	454	»	»	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	611	25	»	Midi.	306	50	»
Banque de France, j. juillet.	3880	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	940	»	»	Deux-Charcantes.	286	25	»
Comptoir d'escompte, j. août.	600	»	»	Société Immobilière, j. janv.	80	»	»	Vendée.	256	»	»
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juill.	500	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	410	»	»	Canal de Suez.	517	50	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	297	50	»								
Crédit Foncier, act. 500 fr. 250 p.	945	»	»								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS
GARE DE SAUMUR
(Service d'hiver, 2 novembre 1874.)
Départs de Saumur vers Angers:
3 heures 08 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — — (s'arrête à Angers) omnibus.
9 — 01 — — — — — omnibus.
1 — 13 — — — — — soir, — — — omnibus.
4 — 39 — — — — — — — — — omnibus.
7 — 27 — — — — — — — — — omnibus.
Départs de Saumur vers Tours:
3 heures 04 minutes du matin, omnibus.
8 — 20 — — — — — — — — — omnibus.
9 — 50 — — — — — — — — — express.
12 — 38 — — — — — — — — — omnibus.
4 — 44 — — — — — — — — — — — — — omnibus.
10 — 28 — — — — — — — — — — — — — express-poste.
Lectrain d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 11 h.

A VENDRE
Pour entrer en jouissance de suite.
MAISON
Rue d'Orléans,
Anciennement occupée par M. Milon, libraire.
S'adresser à M. LORRAIN, plâtrier, ou à M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A LOUER
Pour entrer en jouissance de suite, LES
CAVES DE L'ANCIENNE BRASSERIE DE SAINT-FLORENT.
Maison d'habitation, écurie, hangar et deux jardins; le tout attenant aux caves.
S'adresser à M. DE LAFRÉGEOLIERE, à Saint-Florent. (128)

GOVERNEMENT DU PÉROU
DREYFUS FRÈRES & C^{ie}
DE PARIS
21, BOULEVARD HAUSMANN
Seuls Concessionnaires du
GUANO DU PÉROU
Loi du 11 Novembre 1869
Convention du 4^o Avril 1874
GUANO DISSOUS DU PÉROU
Dépôts en France:
Bordeaux, chez M. Adolphe BOULANGÉ.
Lyon, chez M. E. VINCENT.
Cette, chez MM. A.-G. BOYÉ et C^o.
Cherbourg, chez M. Eugène LIAIS.
Dunkerque, MM. C. BOURDON et C^o.
Havre, chez M. E. PICQUET.
Landerneau, chez M. E. VINCENT.
La Rochelle, M^o BIGNY, FAUSTIN AÏE.
Lyon, chez M. Marc GILLIARD.
Marseille, chez MM. A.-G. BOYÉ et C^o.
Metun, chez M. LE BARRÉ.
Nantes, chez MM. JAMONT et HUARD.
Paris, chez MM. A. MONTNERON-DUPIN.
St-Nazaire, MM. JAMONT et HUARD.

Librairie E. Milon, rue d'Orléans, 46.
A LOUER PRÉSENTEMENT APPARTEMENT COMPLET.
Au deuxième étage.
A LOUER PRÉSENTEMENT, UNE MAISON
Rue de l'Échelle.
S'adresser au Directeur de l'École des Frères. (567)

AUX NÉGOCIANTS GÉNÉS
Le Comptoir Général et Entrepôt libre,
RUE DU FAUBOURG-POISSONNIÈRE, 74, PARIS.
AVANCE 80 0/0 sur toutes MARCHANDISES
Aussitôt déposées en magasin, et se charge de la vente au comptant, si on le désire. (111)
ON DEMANDE UN DOMESTIQUE pour valet de chambre et jardinier. S'adresser au bureau du journal.

UN HOMME, de trente ans, sachant lire et écrire, muni de bons certificats, demande un emploi.
S'adresser au bureau du journal.

MÉDICAMENTS D'HIVER
Goudron végétal Le Beuf
Le savant professeur de la Faculté de médecine de Paris, le Dr Gubler, s'exprime ainsi au sujet de cette préparation : « Le goudron Le Beuf, dit-il, représente, sans altération et sans perte, tous les principes et conséquemment toutes les qualités du goudron en nature. » (Com^o thérap. du Codex, 2^e édit., p. 467, Paris, 1873.) Cette préparation est prescrite journellement, par nos célèbres médecins, dans les Rhumes, Bronchites, Catarrhes, Affections furonculaires, etc.
Migraine
On guérit instantanément cette pénible affection en prenant, dans un peu d'eau sucrée, en non, un seul paquet de la Poudre de Guillemin, pharmacien; elle est recommandée par les meilleurs médecins, et se vend 2 fr. la boîte de dix doses, dans les bonnes pharmacies. Se défier des contrefaçons.

PRODUITS ALIMENTAIRES
Huile d'olive de Nice
M. Félix Audemard, propriétaire à Nice, offre aux consommateurs ses huiles si estimées en France et à l'étranger. Expédition par 50, 25 et 10 litres, franco gare de l'acheteur. Sur demande affranchie, envoi du Prix cour^t et des échantillons. Pour ces derniers, le port seul, par grande vitesse, sera à la charge du destinataire.
Liqueurs des Îles
Les liqueurs si renommées depuis longtemps de la cure d'Amphoux, St-Pierre (Martinique), ne se vendent que chez M. Legendre jeune, entrepositaire pour toute l'Europe, rue Plantureux, 34, à Bordeaux. Une caisse de 12 bouteilles assorties, au choix, 72 fr.

ENCRE JAPONAISE
La seule donnant des Copies parfaites, un mois même après l'écriture.
ENCRE MODERNE
Noire en écrivant et restant toujours Limpide.
N. ANTOINE et FILS, PARIS
DÉPÔT CHEZ TOUS LES PAPETIERS, FRANCE ET ÉTRANGER

ÉLIXIR HISTOGÉNÉTIQUE
RECONSTITUANT, NUTRIMENTIF ET COMPLÉMENTAIRE DE L'ALIMENTATION
C'est le seul produit existant qui contienne tous les corps minéraux constitutifs du sang et des tissus, lesquels manquent presque toujours dans les aliments et, en outre, diverses matières propres à activer les actes de la nutrition. C'est ce qui explique ses merveilleux et presque infailibles effets préventifs ou curatifs dans tous les états physiologiques ou dans les maladies qui proviennent directement ou indirectement d'une altération du sang ou de désordres dans la nutrition, tels que :
Stérilité, Infécondité, Chlorose et Anémie, Rachitisme, Gastralgie, Dyspepsie, Épuisements, Impuissance, Fractures, Malad. infectieuses, Scrofule, Goitre, Mauv. haleine, Migraine, Convalescence, Grossesse, Oochoxies, Scorbut, Herpétisme, Mal. chron. de poitrine, Accidents de la vieillesse, Allaitement, Carie, Lymphatisme, Inappétence, Obésité.
Dépôt en France : TAULIER et C^o, 56, r. St-Lazare, Paris. — Envoi franco d'une notice explic. sur demande aff.

EMPRUNT A PRIMES DE LA VILLE DE MILAN
REMBOURSABLE MOYENNANT DES GAINS de fr. 100,000, 80,000, 70,000, 60,000, 50,000, 45,000, 40,000, etc.
(Le moindre gain est de fr. 46)
d'un total de
26,950,000 LIRE ITALIENNES OU FRANCS DE FRANCE.
LE PROCHAIN TIRAGE AURA LIEU
LE 1^{er} AVRIL 1875.
Une action pour ce tirage coûte fr. 5, six actions fr. 25, treize actions fr. 50 et vingt-sept actions fr. 100.
Le paiement des mises peut être adressé en timbres-poste, jusqu'à concurrence de fr. 50, au-dessus en billets de banque par lettre chargée, ou en mandats de poste internationaux, payables à Genève.
Chaque actionnaire recevra gratuitement la liste du tirage.
S'adresser directement à
L'AGENCE DE FONDS PUBLICS, A GENÈVE.
Listes et renseignements gratuits sur tous les Emprunts d'États.
P.-S. On peut prendre connaissance du prospectus au Bureau de ce journal.

LIQUEUR D'OR
Cette liqueur d'Or!!! ce soleil en flacon, cet esprit parfumé, joint à l'efficacité hygiénique du suc des plantes qui en forme la base, l'ont fait proclamer la reine des liqueurs.
SE TROUVE DANS TOUS LES PRINCIPAUX ÉTABLISSEMENTS.
DÉPÔT CENTRAL : 6, BOULEVARD MONTMARTRE, A PARIS.
Adresser les demandes à MM. H. CHABOSEAU ET PAYEN, 27, rue Malakoff, Paris. — Envois par caisses de 12 litres ou de 24 1/2 litres, franco de port et d'emballage. — PROVINCE, 6 fr. le litre; 3 fr. 25 le 1/2. (119)

Vient de paraître :
L'ODYSSEE D'HOMÈRE
MISE
A LA PORTÉE DE TOUT LE MONDE
D'APRÈS LES TRADUCTIONS
De BITAUBE et de POPE
Par F. DABURON,
Ancien Magistrat.
Prix : 2 francs.
A Saumur, chez GRASSET, libraire, rue Saint-Jean; JAVAUD, libraire, rue Saint-Jean, et au bureau du journal.
Saumur, imprimerie de P. GODET.